

CCAS DE SAINT DIDIER

CLB/GV

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-cinq mars, à vingt heures, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Saint Didier, légalement convoqués par courrier en date du dix-huit mars 2015, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil en Mairie de St Didier sous la présidence de Monsieur Gilles VEVE, Président.

Etaient présents :

ALLIE Geneviève, CARDOUAT Dominique, CARRET Frédérique, DI PIETRO Nicole, ESPITALIE Solène, GOAVEC Patrice, PELLERIN Sylvia, PREVOT Chantal, RAYNAUD Michel, VEVE Gilles

Absents Excusés :

BOUILLOT Patrick donne pouvoir à VEVE Gilles
CHAUPIN Florence donne pouvoir à PELLERIN Sylvia
DANOS Jean-Pierre donne pouvoir à ALLIE Geneviève
EON Sylviane donne pouvoir à CARRET Frédérique

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte rendu de la séance précédente en date du 10 décembre 2014 est approuvé à la majorité.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ESPITALIE Solène est élue secrétaire de séance.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

QUESTION N° 1 – Décisions du Président prises en application du décret n°95 – 562 du 6 mai 1995

Rapporteur : M. le Président

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995, portant délégation au Président du CCAS dans certains domaines ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration accordant délégation au Président ;

Les décisions suivantes ont été prises :

2015/01

Une aide en bon alimentaire non remboursable est accordée à une saint-didiéroise à Saint Didier, pour un montant de 100 €.

QUESTION N° 2 – Finances – Approbation du compte de gestion 2014

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que toutes les recettes et dépenses sont justifiées et

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**Le Conseil d'Administration,
A l'unanimité,**

DECLARE que le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal pour l'exercice 2014, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

QUESTION N° 3 – Finances – Compte administratif 2014

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil d'Administration doit délibérer sur le Compte administratif 2014, dressé par M. le Président, et désigner un président de séance :

Après avoir désigné Solène ESPITALIE, présidente de la séance

Considérant le tableau ci-dessous synthétisant les opérations réalisées en 2014 :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		37 298,22		0,00		37 298,22
Opérations réelles de l'exercice	29 608,69	25 352,00	2 176,39	0,00	31 785,08	25 352,00
Total	29 608,69	62 650,22	2 176,39	0,00	31 785,08	62 650,22
Résultat de l'exercice	-4 256,69		-2 176,39		-6 433,08	
Résultat de clôture	33 041,53		-2 176,39		30 865,14	

**Le Conseil d'Administration,
A la majorité,**

DONNE acte de la présentation faite du Compte administratif 2014 du CCAS ;

CONSTATE que les identités de valeurs sont identiques avec les indications du compte de gestion ;

VOTE et ARRETE les résultats définitifs du Compte Administratif 2014 tel qu'il est résumé ci-dessus.

POUR : 12
CONTRE : 1
ABSTENTION : 1

PATRICE GOAVEC, CHANTAL PREVOT : souhaitent avoir le détail des postes du compte administratif et avoir une vision du réalisé de l'année précédente pour comparaison.

QUESTION N° 4 – Finances – Affectation du résultat 2014

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les résultats des opérations de 2014 ;

Réalisations 2014

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat de clôture		33 041.53 €	-2176.39	0 €		30 865.14 €

Considérant l'excédent de la section de fonctionnement de 33 041.53 € ;
 Considérant le déficit de la section d'investissement de 2176.39 € ;
 Considérant les restes à réaliser en investissement d'un montant total de 0 € ;

Le Conseil d'Administration, A l'unanimité,

VOTE et ARRETE l'affectation du résultat 2014 tel que ci-dessous :

Considérant l'excédent de fonctionnement, **2176.39 €** au compte 1068
 décide d'affecter les sommes de investissement

30 865.14 € au compte 002 excédent de
 fonctionnement reporté sur 2015

POUR : 14
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

QUESTION N° 5 – Finances – Budget Primitif 2015

Rapporteur : M. le Président

Le Budget Primitif 2015 tient compte du résultat dégagé sur 2014, ainsi que différentes opérations à engager.

Les inscriptions de ce budget 2015 sont les suivantes :

Chapitre	Compte		BP 2015
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	6042	Achats prestations de services 15 000,00 €
011	Charges à caractère général	60623	Alimentation 1 000,00 €
011	Charges à caractère général	6064	Fournitures administratives 500,00 €
011	Charges à caractère général	6068	Autres fournitures et matieres 500,00 €
011	Charges à caractère général	611	Prestations de services 10 765,14 €
011	Charges à caractère général	6248	Transport 2 500,00 €
011	Charges à caractère général	6225	Indemnités au comptable et aux régis. 300,00 €
011	Charges à caractère général	6228	Divers 4 000,00 €
011	Charges à caractère général	6232	Fêtes et cérémonies 9 000,00 €

				43 565,14 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6215	Remboursement frais de personnel	7 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6451	Cotisations URSSAF	500,00 €
				7 500,00 €
023	Virement à la sect. d'investissement	023	Virement à la sect. d'investissement	3 000,00 €
				3 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6561	Aides d'urgence	500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6562	Aides	1 000,00 €
				1 500,00 €
022	Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues	800,00 €
				800,00 €
				56 365,14 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

001	Déficit reporté	001	Résultat reporté	2 176,39 €
21	Immobilisations corporelles	2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00 €
				5 176,39 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

002	Excédent reporté	002	Excédent ordinaire reporté	30 865,14 €
70	Ventes produits fab. prest. serv. march.	70311	Concession cimetières	1 000,00 €
70	Ventes produits fab. prest. serv. march.	7066	Redevance et droits service social	12 000,00 €
74	Dotations, subventions, participation	7474	Subventions & participations commune	8 500,00 €
77	Produits exceptionnels	7713	Libéralités reçues	4 000,00 €
				56 365,14 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

10	EXCEDENT CAPITALISE	1068	EXCEDENT CAPITALISE	2 176,39 €
021	Virement de la sect. de fonctionnement	021	Virement de la sect. de fonctionnement	3 000,00 €
				5 176,39 €

Le Conseil d'Administration, A l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2015 du CCAS tel que présenté ci-dessus.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Gilles VEVE : une présentation faisant apparaître, en plus des aides directes d'urgence et alimentaires, la participation du CCAS aux portages de repas, aux voyages du centre de loisirs et du club jeunes, permettrait d'avoir une meilleure visibilité des actions de soutien du CCAS.

QUESTION N° 6 – Tarifs excursion

Rapporteur : M. le Président

Une excursion à la journée au Mucem de Marseille va être organisée par le CCAS le 7 mai 2015.

Le coût de revient de l'organisation de cette excursion est de 23 euros sur une base de 50 personnes.

**Le Conseil d'Administration,
A l'unanimité,**

ADOpte les tarifs concernant cette excursion :

- 23 € pour les personnes non domiciliées à Saint-Didier / domiciliés à Saint-Didier moins de 60 ans
- 15 € pour les personnes domiciliées à Saint-Didier de 60 ans et plus

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Les membres du CA valident le principe d'une adhésion à l'Union Nationale des CCAS.

Un groupe de travail se réunira le 8 avril pour travailler sur le Thé Dansant proposé le 19 avril 2015.

Concernant la mise en place d'une chorale, Solène Espitalié sollicitera un chef de chœur pour l'organisation précise de cette nouvelle activité (fréquence, tarif, lieu, etc).

Concernant l'atelier compositions florales, une participation directe des intéressés auprès de la fleuriste *Les pieds dans l'herbe* est actée. Il faut désormais caler les dates et les modalités pratiques avec elle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

La secrétaire de séance,

Mme Solène ESPITALIE

Le président du C.C.A.S.

Gilles VEVE